



Indemnisation arrêt maladie après congé parental

Par **popeyette**, le **21/06/2011** à **18:19**

Bonjour,

J'ai été en arrêt maladie 2,5 mois avant mon congé maternité pour mon 1er enfant, puis en congé maternité, puis suis à la fin de mon congé parental de 6 mois.

J'ai négocié avec mon employeur le report des 15 jours de congés payés de la période N-1.

Ayant de gros problèmes relationnels avec mon responsable au niveau du travail, mon médecin m'a proposé de me mettre en arrêt maladie.

Je souhaiterais savoir si je serai indemnisée par la Sécu étant donné que je n'aurai pas officiellement travaillé depuis juillet 2010 (je suis en CDI depuis 03/2009).

Merci pour vos réponses.